

Témoignages

Interview d'une Maman

Une journée type en confinement, c'est comment ?

Ayant la chance de travailler à domicile, nous avons pu articuler les journées en fonction du besoin de nos enfants. Généralement, on commence les devoirs à 9h, tout est écrit sur le tableau blanc, selon les devoirs notés sur ENT par la maîtresse. Si à 10h30, les enfants n'ont pas terminé, ils ont droit à une récréation et nous reprenons après jusqu'à 12h maximum.

L'après-midi, c'est temps libre : ils jouent, lisent, regardent des vidéos de Fred et Jamy ou font des activités manuelles.

Comment qualifier le lien école/famille ?

La maîtresse organise régulièrement des séances visio qui permettent aux enfants de maintenir le lien avec elle mais aussi avec leurs camarades. Ces séances sont très appréciées et attendues par mes enfants.

Grâce aux contacts téléphoniques et courriels, nous avons pu communiquer avec la maîtresse quant aux méthodes d'apprentissage, elle nous a rassurés sur nos capacités à jouer ce rôle qui n'est pas le nôtre.

Comment les enfants le perçoivent ?

Du côté des enfants, ils se sont vite habitués à cette nouvelle façon de vivre. Ils sont moins stressés par le rythme, ils ont même réussi à combler certaines lacunes grâce au travail individualisé mais leurs camarades et leur enseignante leur manquent... On se rend compte que même à 8 ans, la vie sociale est importante !

Pour autant ils ont peur de retourner en classe et de tomber malade...

Interview de Mme Hardot, directrice de l'École élémentaire La Grande Prairie à Montalieu-Vercieu

Comment s'est organisée la continuité des devoirs à la maison ?

Chaque enseignant a mis en ligne le travail et les consignes sur l'ENT. Il a fallu quelques jours d'adaptation pour les classes qui n'avaient pas l'habitude de l'utiliser, mais très vite, l'outil a été très bien maîtrisé.

La plupart des classes a pu également s'inscrire sur des plates-formes de travail en ligne. Globalement, la majorité des enfants suit plutôt bien le travail à domicile.

Cependant, certaines familles n'ont pas le matériel informatique adapté, c'est donc très compliqué pour elles.

Est-ce que le lien école/famille était simple à gérer pour vous, directrice ?

Le lien école/famille s'est fait principalement par courriel. Un gros travail a été fait au début du confinement pour récupérer les adresses courriels que je n'avais pas. Là aussi, de manière générale, la communication se passe bien. L'équipe remercie d'ailleurs les parents qui ont été très patients et compréhensifs.

Le retour des familles est-il positif ou négatif ?

Nous avons eu globalement un retour positif des familles sur le travail à la maison.

En quelques mots, la rentrée d'aujourd'hui, jeudi 14 mai 2020

Aujourd'hui, nous avons accueilli, en plus d'un groupe d'élèves "prioritaires", deux groupes de 5 CM2. La journée s'est bien passée même si le protocole sanitaire à respecter est très strict (lavage des mains plusieurs fois par jour, distanciation physique, pas d'utilisation du matériel collectif...)

Mairie de Montalieu-Vercieu :

Tél : 04 74 88 50 95

Fax : 04 74 88 46 27

Courriel : mairie.montalieu@wanadoo.fr

HORAIRE MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 19h (17h durant la période estivale)

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Responsable de la publication : Le Maire



LE JOURNAL D'ARTHUR ET ZOÉ



Mai 2020

Bulletin d'information - Municipalité de Montalieu-Vercieu

ÉDITION SPÉCIALE

Chères Montaliolandes, chers Montaliolands,

COVID, derrière ce mot de cinq lettres se cache une crise sanitaire mondiale dont les conséquences sociales, économiques et humaines seront certainement d'importance. Depuis le 17 mars, la population française vit le confinement et depuis quelques jours le déconfinement progressif.

Plus que jamais, nous devons croire en demain, en nous, en notre intelligence populaire et collective.

À Montalieu-Vercieu, comme dans toute la France, s'est élevé un bel élan de solidarité, un magnifique sentiment de reconnaissance envers tous ceux et celles qui travaillent pour nous tous et nous toutes : professionnel(le)s de la santé, de la sécurité, de l'agriculture, du transport, du commerce, de l'artisanat, des services.... Ce bel élan de solidarité s'est immédiatement mis en place dans notre commune.

Le CCAS notamment s'est rapidement mis en ordre de marche pour garder le contact avec nos Aîné(e)s, soutenir les plus fragiles et les personnes isolées ou à mobilité réduite (livraison de repas, courses, nourriture de première nécessité). L'Équipe médicale et les soignants de la commune se sont organisés, nous ont sollicités, nous ont conseillés sur la gestion sanitaire de cette crise. L'Arrêté municipal, pris le 21 mars sur leur conseil pour protéger les personnes présentes dans les commerces ouverts, a été très bien perçu et appliqué par nos commerçants (gestes barrières, gants, masques, plexiglass de protection, limitation des clients). Merci à tous et à toutes.

Pour information, en date du 25 avril, le Centre COVID 19 de Montalieu-Vercieu pour notre bassin de vie avait enregistré 467 patient(e)s suspect(e)s de COVID dont l'âge moyen oscillait autour de 40 ans. Beaucoup furent confiné(e)s en quarantaine. Peu furent hospitalisé(e)s. Nous déplorons malheureusement quelques décès. Toutes nos pensées vont vers les familles endeuillées.

Afin de ne pas rompre la chaîne alimentaire avec les producteurs locaux, nous avons été un des premiers marchés à rouvrir avec une organisation évolutive en fonction des demandes et du cadre réglementaire. Puis nous avons permis la dernière semaine d'avril l'ouverture d'un Drive, ensuite des serres de notre horticulteur vu l'avance de la végétation, ceci dans le respect des normes sanitaires. Merci à tous ces professionnels et à vous tous clients d'avoir accepté ces contraintes nécessaires.

Parallèlement les services de la Mairie sont restés mobilisés pour assurer la continuité du Service public. Services techniques, État civil, Police municipale, Enfance, élus de la mairie étaient et restent actifs pour faciliter cette « vie en mode dégradé ». Nous vous **offrirons** d'ici quelques jours **2 masques en tissu** (technique normé **lavables** 50 fois) de la part de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et une **VISIÈRE SERRE-TÊTE TRANSPARENTE DE PROTECTION FACIALE offerte par la Mairie.**

Maintenant, et depuis le 11 mai, est venu le temps de permettre à nos enfants de reprendre de façon progressive et le plus sécuritaire possible le chemin de l'école. Nous avons pris, avec le monde éducatif et les autorités de tutelles, l'option de démarrer principalement par les classes de CM2. Ceci nécessite déjà d'être très imaginaire, pratique et réaliste en termes d'organisation, de nettoyage et de désinfection. Le retour d'expérience permettra d'envisager pas à pas la suite.

Permettez-moi aussi, et simplement, de vous remercier pour la confiance que vous avez accordée le 15 mars à la liste « Bien vivre à Montalieu-Vercieu » que j'ai menée avec des Montaliolandes et Montaliolands de tous horizons à l'occasion des élections municipales. Merci.

Notre engagement, notre disponibilité, notre pragmatisme et notre volonté d'avancer avec vous sont gages de réussite.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Aimons demain.

Votre Maire, Christian GIROUD.

CORONAVIRUS les bonnes habitudes

Adoptez les bonnes pratiques

Règle n° 1 : après tout contact avec une surface potentiellement infectée, lavez-vous les mains et ne touchez pas votre visage.

Temps maximal de survie sur différentes surfaces*

N'utilisez pas vos vêtements pour faire barrage
Dans le cas contraire, mettez-les à la machine (60° mini)

Privilégiez vos sacs et vos boîtes personnels chez les commerçants. Ils sont potentiellement moins en contact avec des matières infectées

Lavez vos fruits et légumes à l'eau et/ou enlevez la peau avant de les consommer. Pas d'eau de Javel !

Évitez les gants
Ils vont être vite contaminés et recontaminent l'environnement

ACIER INOXYDABLE
3 jours

Ecrans tactiles en libre-service :
continuez à les utiliser mais... désinfectez-vous immédiatement les mains

Désinfectez les poignées de portes, interrupteurs... avec un produit ménager portant la mention « détruit bactéries et virus »

Pour payer, privilégiez la carte bancaire
Même si le risque d'être contaminé par des pièces et des billets est infime

Entreposez vos courses quelques heures (sans les toucher) avant de les ranger. Et enlever les emballages en carton

PAPIER 24 heures

CUIVRE 4 heures

PLASTIQUE 3 jours

CARTON 24 heures

Attention : même si la présence du virus est constatée sur une surface, le nombre de particules virales infectieuses décline avec le temps, réduisant les risques d'être infecté en la touchant. * varie selon la température, l'humidité...

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

DISTRIBUTION DES MASQUES

En raison de la pression exercée sur la fabrication des masques, les livraisons s'échelonnent selon la taille des communes. Vous disposerez de 2 masques lavables et réutilisables et d'une visière de protection faciale totale offerte par votre Municipalité.

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.

Sérieux !!!

Non, la nature n'est pas une poubelle !



Non, la nature n'est pas une poubelle. En effet, certaines personnes peu scrupuleuses abandonnent leurs déchets industriels ou végétaux sur l'espace public et dans la nature. Une pratique qui coûte cher à la collectivité (aux Montaliolands), mais aussi aux contrevenants. Tout dépôt sauvage est passible d'une amende pouvant atteindre 1500 euros. Les services municipaux restent mobilisés à vos côtés face aux incivilités. La préservation de notre cadre de vie est l'affaire de tous.



TROTTOIR PAS CROTTOIR

Pensez aux autres ! Ramassez Les crottes de votre Chien !!!

Ne pas ramasser les crottes de son chien est amendable, il vous en coûtera 68 €.

MONTALIEU-VERCIEU

Ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier, la collecte des ordures par le SICTOM a lieu une fois par semaine le **lundi matin**.

Les déchets doivent être conditionnés dans des sacs poubelles et placés dans les containers individuels.

ATTENTION
les sacs déposés à côté des bacs ne seront pas collectés !

Pour les poubelles individuelles, des emplacements ont été définis préalablement.

Merci de respecter ces emplacements et à certains automobilistes de ne pas déplacer les poubelles pour stationner leur véhicules. Civisme et bien-vivre ensemble font bon ménage... même pour les ordures ménagères !!!

Sictom
DE LA REGION DE MORESTEL

COVID - 19

DÉCHÈTERIE

JE PRENDS **RENDEZ-VOUS** EN LIGNE

INFOS DU 29 AVRIL 2020

Face à l'attente forte des usagers et des mesures de protection obligatoires, le SICTOM a choisi d'organiser la reprise des déchèteries uniquement sur rendez-vous afin de limiter les temps d'attente.

Déchèteries du SICTOM accessibles à partir du lundi 4 mai, sauf sur St Chef : lundi 11 mai et Passins : lundi 18 mai

Comment ça marche ?



ETAPE 1 : PRENDRE RENDEZ-VOUS

Prendre rendez-vous sur la page d'accueil du site du SICTOM : www.sictom-morestel.com
Indiquez le code postal de votre commune et laissez vous guider étape par étape en précisant bien vos coordonnées pour obtenir la confirmation de votre rendez-vous à présenter à la déchèterie.

Les rendez-vous doivent être pris au maximum la veille avant 18h (aucune inscription pour le jour même).

Pour les personnes n'ayant pas d'accès Internet, il est possible de s'inscrire par téléphone :

1. Appelez le 07.84.05.15.07 de 9h00 à 13h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
2. Choisissez un créneau
3. Donnez l'immatriculation de votre véhicule
4. Vous recevrez les instructions pour venir en déchèterie

ETAPE 2 : PRÉSENTEZ-VOUS À VOTRE DÉCHÈTERIE AU JOUR ET À L'HEURE DU RDV

avec l'accusé de réception et votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case n°2 « achat de 1ère nécessité » sur votre attestation



ATTENTION // La prise de rendez-vous ne vaut pas inscription au système de gestion automatisée des accès en déchèteries.

CONSIGNES



Port du masque recommandé pour les usagers.



Distance de 1 mètre minimum avec les agents de déchèteries.



Limitation à trois véhicules en même temps sur le quai.

- Le prêt du matériel de nettoyage (pelle et balai) suspendu, prévoir d'apporter les siens pour nettoyer notamment pour le vidage des végétaux.
- 1 rendez-vous = 1 véhicule (2 véhicules pour une seule prise de rendez-vous n'est pas autorisé)
- Aucune aide au déchargement de la part de l'agent de déchèterie (être à 2 si déchets lourds à déposer)
- Tous les déchets habituels sont acceptés, sauf les emballages et les textiles car les centres de tri n'ont pas repris leur activité.

AUCUN ACCÈS POSSIBLE SANS PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les gestes barrières

CORONAVIRUS,
Adoptez
Les bons gestes !

**GARDEZ 1M
DE DISTANCE**



Min 1m

Lavez-vous
les mains
régulièrement



Toussez ou
éternuez
dans votre coude



Mouchez-vous
dans un mouchoir
à usage unique



Évitez
de vous toucher
le visage



Évitez
les contacts



Portez un masque
chirurgical jetable
si vous êtes malade



Pour toutes vos questions, une plateforme téléphonique d'information est à votre disposition : **0 800 130 000** (appel gratuit)

ou rendez-vous sur : **gouvernement.fr/info-coronavirus**

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée, par le virus, composez le 15

Sources : ARS Agence Régionale de Santé - Santé publique France - L'Assurance Maladie - Ministère des Solidarités et de la Santé

Organisation des Services publics

Tous les services de la Mairie, hormis les écoles, ont continué à assurer leurs missions pendant toute la période du confinement.

Ils reprennent ou vont reprendre, peu à peu, leur fonctionnement habituel dans le respect strict des gestes barrières. Ces gestes nous obligent à réaliser et à faire adopter de nouveaux comportements qui ne permettent pas encore une réouverture complète de l'ensemble des services telle qu'avant la crise sanitaire.

À partir du Lundi 18 Mai 2020 :

La Police municipale :

assure

- une **permanence téléphonique (04 74 90 15 09)**, **informatique (pm.montalieu@orange.fr)** et sur RDV en journée.
- une permanence physique de 14h à 15h les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi au poste de Police Municipale.

Le Service administratif :

assure

- une **permanence téléphonique (04 74 88 50 95)** et **informatique (mairie.montalieu@wanadoo.fr)** normale
- une permanence physique en demi-journée soit :

LUNDI	après-midi	13h30 / 17h
MARDI	matin	9h / 12h
MERCREDI	après-midi	13h30 / 17h
JEUDI	matin	9h / 12h
VENDREDI	après-midi	13h30 / 16h30

Permanences Urbanisme :

Téléphonique mardi après-midi et Physique jeudi matin

Permanences Cantine et Garderie :

Physique le mercredi après-midi

Les Services techniques :

assureront leurs horaires habituels soit : 7h à 12h et 13h à 16h (ou 16h30 selon les jours).

La Médiathèque :

reste toujours en télétravail (montalieu@hotmai.com) : sa réouverture est à l'étude et dépend des conditions sanitaires exigées.

Les Écoles :

réouverture selon protocole mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Parc municipal :

Le parc est accessible à la promenade.

Le Skatepark et le City stade peuvent être utilisés en respectant la distanciation physique.

Les toboggans sont, quant à eux, **interdits**.



Luttons contre les nuisibles



L'AMBROISIE

Plante invasive capable de se développer rapidement dans de **nombreux milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, **il faut rapidement l'éliminer avant sa floraison !**



CHENILLE PROCESSIONNAIRE

Durant l'été, les femelles déposent les œufs par paquets sur les aiguilles de pins. Ceux-ci éclosent au bout de cinq à six semaines pour livrer des chenilles qui mue-

ront à cinq reprises. Les chenilles sortent la nuit pour s'alimenter et se déplacent à la queue leu-leu. Les nids sont aisément repérables sur les arbres car ils ressemblent à de grossières barbes à papa parasitant les extrémités des branches de pins. **Il faut les détruire avant que les chenilles ne sortent.**

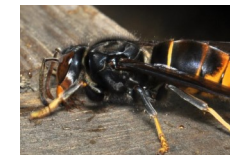
RENSEIGNEMENTS :

www.ambrosie.fredon-aura.fr

www.fredonra.com

www.eid-rhonealpes.com

frelonsasiatiques.fr



FRELON ASIATIQUE

Espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité. Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs et il est un gros consommateur d'abeilles. **Signalez sa présence sur : frelonsasiatiques.fr**



MOUSTIQUE TIGRE

La femelle pond sur des surfaces solides se situant à quelques millimètres au-dessus d'une eau stagnante. Pour s'en débarrasser **VIDER les vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières obstruées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés.**



PYRALE DU BUIS

Papillon nocturne qui pond sur les feuilles de l'arbuste. Les chenilles qui en sortent dévorent les feuilles. Le buisson est défeuillé en quelques jours. **Une fois la chenille décelée, il faut agir rapidement !**

Civisme

HAIES N'oubliez pas :

- une haie nécessite un entretien régulier
- à moins de 2 mètres de la clôture, elle ne doit pas dépasser 2 mètres de haut!
- elle ne doit pas empiéter sur la propriété voisine et pas davantage sur la **voie publique!**

BRUIT

L'utilisation des appareils bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie etc..) est réglementée par un arrêté préfectoral.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Le brûlage des végétaux est INTERDIT. La destruction de déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées. (arrêté préfectoral 203-322-0020 article 2)

Le brûlage de tout type de déchets (papier, carton, plastique ...) est formellement interdit sous peine d'amende.

Utiliser la déchetterie rue de Corniolay ZA de la Crèche



« Covoit'ici c'est parti ! »

Les lignes de covoiturage sans réservation Covoit'ici pour vos déplacements domicile-travail vers le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain **sont désormais ouvertes aux conducteurs**. En raison de la crise COVID, l'accès aux passagers est repoussé de quelques mois, mais les conducteurs peuvent continuer de s'inscrire.

Aussi pratique que le bus, **le service fonctionnera sans réservation**.

Passagers, vous vous rendez prochainement à l'arrêt pour faire votre demande et partir en quelques minutes !

Conducteurs, avant de partir, **vous pourrez d'ores et déjà indiquer votre trajet dans l'application** qui vous permettra d'être notifiés des passagers potentiels sur votre chemin.

Horaires :

Les lignes seront ouvertes de 4h à 22h : il sera possible de covoiturer en envoyant un simple SMS ou grâce à l'application mobile.

L'Assistance téléphonique gratuite sera joignable de 6h à 20h pour vous accompagner pas à pas et répondre à toutes vos questions. Toutes les instructions seront indiquées aux arrêts.

En heure de pointe, en cas d'attente de plus de 10 minutes, l'assistance déclenchera une solution de secours (conducteurs ou taxis partenaires) pour permettre aux passagers de partir, sans surcoût financier : le prestataire prend tout en charge, vous n'avez rien à payer.

Heures de pointe avec garantie de trajet :

- De 6h à 9h et de 12h à 14h vers le parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA).
- De 12h à 14h et de 16h à 19h depuis le parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA).

Tarif passager

- Le tarif pour les passagers sera de 1€ par trajet et au maximum de 20€ par mois quel que soit le nombre de trajets réalisés.

Au lancement, les passagers bénéficieront d'un tarif réduit à 0,50€ par trajet durant 3 mois.

Gains pour les conducteurs

Vous pouvez gagner 30 € par mois, en utilisant l'application Covoit'ici, même sans passager !

En circulant sur les lignes avec l'application, vous proposez vos sièges libres et permettez au service de calculer des temps d'attente fiables pour les passagers. Vos trajets avec l'application seront alors récompensés à hauteur de 0,50€/ trajet, en heure de pointe (dans la limite de 2 trajets par jour, soit un maximum de 30 € par mois).

Vous pouvez trouver toutes les informations disponibles sur le site <https://www.covoitici.fr/lignes-covoiturage/> - lignes de la Plaine de l'Ain (Ain et Nord Isère) ainsi que sur l'application covoit'ici

Les lignes de la Plaine de l'Ain Ain et Nord Isère



Environnement

Touche pas à mon nid

J'arrive dans votre village début avril, mon vol et mes cris animent le ciel jusqu'à mon départ en octobre. Je suis élégante et fragile hirondelle. Tous les ans je regagne mon nid, je le reconstruis s'il est démolit. Je fais une ou deux couvées. Ceux qui ont le bonheur d'avoir un nid au-dessus de leur fenêtre sont enchantés par les gazouillis qui s'en échappent. Certes, ils le sont moins par mes crottes et celles de mes petits. Mais il paraît qu'ils font le ménage sans rechigner, de mi-mai à mi-août environ. Certains installent des planchettes ou mettent des cartons ou des journaux sous le nid. Et ils le laissent en place car je suis de plus en plus rare et je fais partie, comme mon copain le martinet, d'une espèce protégée. Si on y touche, ça peut coûter cher !

Il arrive à l'occasion de travaux de rénovation ou à cause des salissures que des nids soient détruits. Par ce geste, l'entrepreneur ou le particulier commet souvent par ignorance, un délit de destruction d'espèce protégée (voir ci-dessous).

Promis je vous ramène le printemps !

Signé : l'hirondelle de fenêtre



Les hirondelles et les martinets sont des espèces protégées par la loi française (article L411-1 du code de l'environnement)... « sont interdits : la destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids... » Toute atteinte à ces oiseaux est punie par la loi (article L415-3 du code de l'environnement) « ... Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans... »

(Cette loi du 24 juillet 2019 a alourdi les sanctions.)

Plus de renseignements sur internet : préservation de l'espèce, nichoirs artificiels, lois ...

Un site parmi d'autres : <https://www.lpo.fr/actualites/cohabiter-avec-les-hirondelles>

Affaires sociales et CCAS

CONFINEMENT

- Rapidement après l'annonce du confinement, **les personnes inscrites sur la liste électorale**, âgées de 75 ans et plus et vivant seules ont été appelées téléphoniquement par les élu.e.s pour s'enquérir de leurs besoins éventuels. Ainsi un certain nombre de personnes ont sollicité des aides ponctuelles ou régulières notamment pour les courses. La solidarité familiale et celle des voisins et amis ont joué à fond.
- À l'annonce du retrait du Secours catholique concernant la distribution alimentaire en raison de l'âge de ses bénévoles, le CCAS a réagi immédiatement en prenant la relève. De ce fait, le fonctionnement n'a pas été interrompu et des achats de denrées de première nécessité ont été effectués sur le budget du CCAS.
- Nous intervenons aussi à la Résidence Services Seniors pour le conditionnement et la distribution des repas apportés à la porte des résidents, ceux-ci ne pouvant plus se rendre à la salle de restauration fermée jusqu'à nouvel ordre. Nous assurerons cette tâche aussi longtemps que nécessaire.
- Avec la permanence téléphonique de la Mairie, nous restons en contact avec les services sociaux, les bailleurs sociaux... et répondons aux demandes variées de nos administrés ou les orientons vers les services compétents.



VACANCES SENIORS

Nous avons dû annuler à regret le projet des « Vacances Seniors » à Port-Barcarès pour lequel 57 personnes s'étaient inscrites. Mais ce n'est que partie remise. En effet, celui-ci a été reporté au 5-12 juin 2021 au même endroit. Les nouvelles inscriptions seront lancées en fin d'année, les inscrit.e.s de 2020 étant prioritaires.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

Les différents ateliers organisés par le CCAS : « Gymnastique Équilibre Mémoire », « Gymnastique Prévention Santé » et « Sophrologie » sont annulés jusqu'à la fin de la saison. Les professeuses concernées contacteront directement les participant.e.s pour les informer de la reprise des cours.

ACTION « PISCINE »

Sous réserve de la décision qui sera prise prochainement concernant l'ouverture de la piscine municipale, l'« Action Piscine » pour bénéficier d'entrées gratuites en juillet et août, est renouvelée pour les enfants accompagnés de leurs parents et dont le Quotient Familial s'élève au maximum à 600€. S'inscrire en Mairie avec la notification CAF du **mois de mai** sur laquelle figurent les enfants à charge.



PLAN CANICULE

Comme chaque année, le Plan Canicule prend effet au 1er juin jusqu'au 31 août. Si vous êtes concerné.e en étant âgé.e de plus de 60 ans ou de 55 pour les personnes en situation de handicap et si vous êtes isolé.e, fragile et vulnérable, pensez à vous faire inscrire sur le Registre de la Mairie pour bénéficier d'une veille et à consulter le « Guide des Aîné.e.s », qui précise les dispositions à prendre en cas de forte chaleur.



Le fin

11 mai 2020, c'est la fin du confinement annoncé par l'État mais ce n'est pas la de circulation du virus COVID 19. C'est pour cette raison qu'en relation permanente avec M. CAROFF, Inspecteur de l'Éducation nationale et les directrices des écoles primaire et maternelle, les mesures suivantes ont été retenues pour la reprise des écoles primaire et maternelle de la commune.

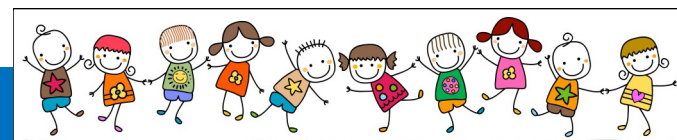
Le 11 mai 2020 : prérentrée des professeurs avec accueil des enfants de primaire et maternelle dont les parents occupent des postes de soignants ou dans la fonction publique. Tous les professeurs sont présents et 6 enfants sont accueillis (deux de l'école maternelle et quatre de l'école primaire). Les enfants de maternelle sont accueillis par une enseignante de maternelle et une ATSEM dans le préfabriqué de la garderie de l'école primaire. Les enfants de primaire sont intégrés dans les classes de CM2.

La rentrée des élèves s'est déroulée le jeudi 14 mai 2020 pour les seuls élèves des classes de CM2. L'école maternelle est restée fermée. Huit élèves de CM2 ont été accueillis ainsi que 5 enfants de parents prioritaires (1 de maternelle et 4 de la primaire). Seules 4 classes du rez-de-chaussée sont utilisées par les élèves de CM2.

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- prise de température à l'arrivée des élèves,
- entrée échelonnée et parcours différencié jusqu'aux salles de classes,
- les élèves ne peuvent pas changer de classe,
- récréations échelonnées et cour de récréation divisée en trois zones séparées,
- toilettes surveillées et désinfectées après chaque utilisation.

Les 4 élèves inscrits pour la restauration scolaire ont déjeuné dans leur classe respective sous la surveillance du personnel cantine. Chaque soir, le personnel d'entretien effectue un nettoyage des salles de classe occupées par les élèves de CM2, du couloir du rez-de-chaussée et du bâtiment préfabriqué de la garderie. Une entreprise spécialisée effectue ensuite une désinfection totale des locaux.



Cantine et garderie

INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE PÉRISCOLAIRE - RENTRÉE SEPTEMBRE 2020

Les inscriptions à la cantine pour la rentrée de septembre 2020 débuteront le 20/07/2020 sur le site internet ISSILA.

TOUTES LES FAMILLES qui utilisent le service de la **restauration scolaire et / ou de la garderie périscolaire** devront remplir le document « fiche de renseignement » (qui sera disponible sur le site de la Mairie et sur le site ISSILA) et le rapporter en Mairie ou le retourner par mail à annelauremairie.montalieu@orange.fr

Pour les familles ayant déjà un compte ISSILA, il faut :

- Fournir la dernière attestation de paiement CAF
- Être à jour de tous les paiements
- Retourner la fiche de renseignements

Pour les familles n'ayant pas de compte ISSILA, il faut :

- Faire la demande d'ouverture de compte par mail à annelauremairie.montalieu@orange.fr
- Fournir la dernière attestation de paiement CAF
- Retourner la fiche de renseignements

C'est aux familles d'effectuer les réservations de repas ou de garderie directement sur le site ISSILA.

Le Service scolaire reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Travaux

Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Crise sanitaire oblige, les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire étaient suspendus depuis le 17 Mars 2020. Ils ont repris ce lundi 11 mai avec certaines restrictions et le respect des gestes barrières. De ce fait, seules 3 entreprises de 2 personnes chacune, peuvent intervenir en même temps pour respecter la distanciation. 1 entreprise intervient au premier étage, 1 entreprise intervient au rez-de-chaussée et 1 entreprise intervient à l'extérieur.

Pour le moment, interviennent sur le site l'entreprise de plomberie, l'entreprise d'électricité et l'entreprise de TP pour les extérieurs.

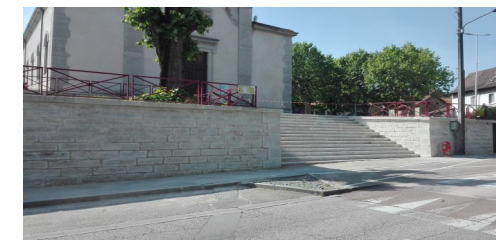
Le gros œuvre est terminé, c'est-à-dire maçonnerie, charpente, menuiseries extérieures, cloisons et chapes intérieures. Après avoir fait une estimation du déroulement du planning, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné n'entrevoit pas une mise à disposition du bâtiment avant la fin de l'année voire début 2021.

Escaliers et mur du parvis de l'Église :

Les travaux effectués par l'entreprise Pesenti sont à ce jour terminés. À noter la très belle prestation effectuée. En effet, la remise en place des marches de l'escalier avec remplacement de celles cassées, la remise en place des couvertines, le sablage de l'ensemble, la reprise des joints des murs et le crépi sur le muret de la rue Saint-Louis donnent un nouveau et beau cachet aux abords de l'église.

Des rampes seront prochainement installées de chaque côté de l'escalier.

Ces travaux terminent l'aménagement du parking de l'Église qui avait été entrepris lors de la réception du Pôle Associatif Jouvenet.



Réfection d'une partie de la chaussée rue des Pissaulles :

La commune de Montalieu-Vercieu va faire procéder à la réfection d'une partie de la chaussée rue des Pissaulles, entre le rond-point à proximité du local des Vercholands et l'ex-église de Vercieu en continuité de la réfection d'une partie de la rue de Vallières qui a été faite au cours de l'année 2019. Nous profiterons de cette réfection de chaussée pour améliorer le réseau et l'évacuation des eaux pluviales de cette partie de route.

À l'heure actuelle, nous sommes en concertation avec les entreprises de travaux publics ; les travaux devraient être réalisés avant l'automne 2020.



Sécurité rue des Pissaulles à proximité du parking des Écoles :

Nous allons procéder à la pose de rondins en bois en prolongement de ceux existants pour sécuriser l'accès jusqu'au passage piétons situé sur le passage surélevé.

Dans le même temps, les panneaux de signalisation gênant le passage des poussettes ou autres, seront déplacés.

Ces travaux seront entrepris par les Services techniques de Montalieu-Vercieu.



Aménagement arrêt covoiturage :

L'aménagement d'un arrêt pour le covoiturage (expérimentation de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné) est terminé. Il se situe face à BC Conseils à proximité du parking de la Lhuie.

Ce système de covoiturage appelé « Covoit'ici », passerelle entre Ain et Isère, permet de pallier l'absence de transports en commun, de limiter le nombre de voitures en circulation n'ayant qu'un seul passager et de faciliter l'accès à l'emploi. L'expérimentation doit innover en matière de mobilité, créer du covoiturage actif permettant aux salariés de faire des économies financières, tenter de réduire le nombre de véhicules sur des axes routiers surchargés, recréer du lien social. La démarche est menée à l'attention des habitants du Nord Isère et de l'Ain travaillant au sein des entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la Centrale du Bugey.

